

# *Le féminisme*

**EN REVUE**

Volume 4. Numéro 2.

AVRIL 1991



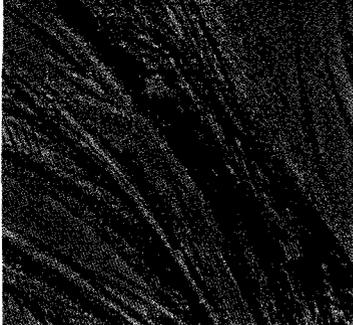
Fédération  
des femmes du Québec



**COLLOQUE 1991**

*L'avenir  
des femmes  
dans un Québec  
en devenir*

Université du Québec  
à Montréal  
3, 4 et 5 mai



# Sommaire

## *Présentation de notre mémoire à la Commission Bélanger-Campeau*

Par Claire Bonenfant..... 3

## *Le projet de société féministe et l'option souverainiste: un débat à poursuivre*

Extraits de notre mémoire à la Commission Bélanger-Campeau.

Par Ginette Legault..... 4

## *La FFO peut-elle prendre position sur l'avenir politique du Québec sans tomber dans la partisanerie?*

Par Chantal Maillé..... 5

## *Autour du débat constitutionnel: quelques aspects économiques*

Par Évelyne Tardy..... 6

## *Vision féministe de la société québécoise.*

### *La polarisation de l'espace politique au Québec.*

Par Sylvie Paquerot..... 8

## *Femmes et politique: et pourquoi pas une constitution enchâssant notre droit à la représentation politique?*

Par Chantal Maillé..... 9

## *Parlons stratégies*

par Évelyne Tardy..... 10

## **Quelques points de réflexion**

1. Pour le mouvement des femmes et pour les femmes comme féministes et citoyennes, quels sont les avantages et les inconvénients des deux cadres politiques en question: souveraineté et fédéralisme?

2. Dans le projet de redéfinition de la société québécoise, quels types de droits en matière d'égalité la constitution devrait-elle assurer aux femmes?

3. Quelles sont les valeurs prédominantes que les femmes veulent inscrire dans la définition d'un Québec souverain?

De quelle façon ces valeurs peuvent-elles contribuer à améliorer le sort de toute notre collectivité?

4. Compte tenu du désengagement de l'État amorcé depuis quelques années et dont l'un des effets est de faire assumer par les femmes ce qui ne l'est plus par la collectivité, comment un état souverainiste devrait-il modifier son orientation relativement aux politiques sociales et aux programmes sociaux?

5. Comment entrevoyez-vous la participation des femmes dans la définition actuelle de l'avenir politique du Québec (structures politiques et stratégies d'action)?

**Le Comité du colloque 1991**





# PRÉSENTATION DE NOTRE MÉMOIRE À LA COMMISSION BÉLANGER-CAMPEAU

Par Claire Bonenfant

## *Pourquoi intervenir?*

L'avenir du Québec est en jeu. La forme politique retenue pour le Québec ainsi que son statut constitutionnel auront des incidences directes sur l'organisation sociale et politique du Québec.

Dans quel genre de pays voulons-nous vivre? Quel projet de société voulons-nous défendre dans ce pays? Et, pour ce faire, de quels pouvoirs avons-nous besoin? Ce sont les questions que nous nous sommes posées et auxquelles nous avons tenté de répondre dans notre mémoire.

Les femmes sont porteuses d'un projet de société et nous voudrions que ce projet soit incarné dans le Québec. Nous voulons une société non discriminatoire et démocratique qui crée un environnement favorable au plein exercice des libertés civiles et civiques de la population.

La FFQ croit qu'au-delà des allégeances politiques de ses membres, elle doit faire un choix par rapport à un projet politique sans égard à un parti, c'est-à-dire sans partisanerie.

Notre voix en est une de femmes et de citoyennes féministes. Nous venons dire ici quel projet nous voulons pour le Québec et de quels pouvoirs le Québec a besoin pour réaliser ce projet.

Au-delà du statut constitutionnel du Québec, c'est le projet social et politique qui nous intéresse. Nous croyons que la marge de manœuvre quant à l'inscription de changements importants dans l'organisation sociale et politique du Québec sera proportionnelle au degré d'autonomie que le Québec se donnera.

En ce sens, et bien que nous soyons tout à fait conscientes que l'autonomie politique n'est pas la seule condition à de tels changements, nous croyons que les femmes, comme groupe social, ont intérêt à choisir la plus grande autonomie politique possible pour le Québec.

L'appartenance du Québec à la Confédération canadienne nous empêche d'élaborer un projet de société qui corresponde à nos besoins particuliers. C'est ce que la FFQ a constaté au fil des ans, en étudiant différents dossiers du point de vue des intérêts des femmes.

L'analyse de nos positions antérieures montre que les limites rencontrées se situent à deux niveaux: premièrement, le partage des compétences entre les deux paliers de gouvernement et deuxièmement, le caractère distinct de la société québécoise.

## *Le partage des compétences*

Dans le régime fédéral actuel, le partage des compétences entre Ottawa et Québec est source d'incohérence au niveau des politiques et les Québécoises en font souvent les frais. Qu'il s'agisse de la juridiction sur le mariage et le divorce, de la réforme des régimes de rentes, de la formation professionnelle ou des congés de maternité tributaires de l'assurance-chômage, nos analyses nous amènent à constater que c'est non seulement le partage des compétences entre les deux paliers de gouvernement mais aussi la concurrence que se livrent ceux-ci qui est la source d'incohérence.

On se retrouve toujours devant des situations aussi aberrantes que celle-ci: au Québec, on se marie sous une loi provinciale, on divorce selon une loi fédérale et on partage ensuite les biens selon une loi du Québec. Ce qui nous amène à conclure que, tant que nous aurons deux gouvernements en compétition, il sera très difficile de définir des orientations cohérentes et de bâtir un projet collectif.

## *Le caractère distinct*

L'expérience de la FFQ avec les groupes de femmes canadiens et québécois depuis une dizaine d'années lui a permis de constater que les Québécoises, à l'encontre de leurs consœurs canadiennes, font davantage confiance à leur gouvernement provincial qu'au gouvernement fédéral.

D'ailleurs, en concentrant nos interventions au niveau provincial, nous avons marqué de réels progrès au chapitre de la condition féminine, progrès qui ne sont pas étrangers au caractère distinctif du Québec. D'un point de vue féministe, nous comprenons l'importance de l'autonomie et de l'identité. De tels enjeux furent et sont encore au cœur de la lutte

des femmes. Nous connaissons le prix de l'autonomie mais aussi sa valeur.

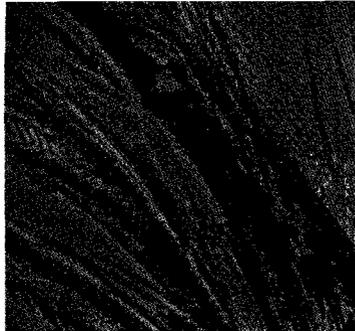
À la lumière des considérations que nous venons d'énumérer relatives à un nouveau projet de société, fort de l'implication de la FFQ dans les revendications des femmes du Québec, le Conseil d'administration provincial de la FFQ pense donc que les intérêts des femmes seraient mieux pris en compte dans un Québec autonome et souverain.

Quant à l'aménagement de la souveraineté, ce qu'il nous faut définir collectivement, ce sont non seulement nos liens avec le Canada mais ce que sera ce nouveau pays du Québec; c'est l'ensemble des rapports sociaux qu'il nous faut repenser.

Le projet de constitution devrait comporter, outre la déclaration d'indépendance ou de souveraineté, l'enchâssement de la Charte québécoise des droits et libertés de la personne avec, entre autres, un chapitre particulier consacré aux droits spécifiques des femmes de même que la reconnaissance des droits ancestraux des premières nations tels que définis dans la Charte Canadienne des droits.

L'élaboration du projet de constitution devra être assuré par une assemblée constituante élue au suffrage universel et composé d'un nombre égal de femmes et d'hommes.

Notre mémoire contient des recommandations sur l'organisation du nouvel État du Québec sur le plan politique, juridique, judiciaire et économique de même que sur les liens à établir avec les autres pays et la communauté internationale. ■



## Le projet de société féministe et l'option souverainiste: un débat à poursuivre

Extraits de notre mémoire à la Commission Bélanger-Campeau

Par Ginette Legault

La dernière édition du *Féminisme en revue* (nov. 1990) comportait certains extraits du mémoire que la FFQ a présenté en décembre dernier à la Commission Bélanger-Campeau. Voici, en complément, certains passages clés du mémoire qui situent davantage l'analyse à laquelle en sont arrivées les membres du Conseil d'administration provincial et du Comité d'action politique. Les lignes qui suivent permettront sans doute une meilleure compréhension des enjeux qui se posent dans le débat constitutionnel et politique du Québec du point de vue de l'avancement de la cause des femmes.

### En voici donc certains extraits.

«L'expérience de la FFQ avec les groupes de femmes canadiens et québécois depuis une dizaine d'années lui a permis de constater que les Québécoises, à l'encontre de leurs consoeurs canadiennes, font davantage confiance à leur

gouvernement provincial qu'au gouvernement fédéral. Ainsi, les discussions entourant l'accord du Lac Meech de 1987 ont-elles révélé que les Canadiennes des autres provinces comptent sur le fédéral pour maintenir les programmes sociaux alors que ce n'est pas le cas au Québec. Si les Québécoises font davantage confiance au gouvernement provincial, ce n'est pas parce qu'elles le jugent nécessairement meilleur que le gouvernement fédéral mais parce qu'elles sentent que c'est à ce niveau qu'elles peuvent intervenir le plus efficacement, qu'elles peuvent plus facilement faire valoir leurs revendications et ont le plus de chances d'influencer les décisions. Pour les Canadiennes des autres provinces, le gouvernement fédéral est celui qui est le plus en mesure de répondre à leurs besoins alors que nous, nous nous tournons en premier lieu vers le gouvernement du Québec.

Concentrant nos interventions au niveau provincial, nous avons marqué de réels progrès au chapitre de la condition féminine, progrès qui ne sont pas étrangers au caractère distinctif du Québec. C'est ce que soulignait la FFQ devant le Comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes sur l'accord constitutionnel de 1987, et l'amenait à ne pas rejeter cet accord, à l'encontre de plusieurs groupes féministes canadiens qui considéraient que le concept de société distincte constituait une menace pour les droits des femmes.

Lorsqu'il a été question, en 1980, de rapatrier la juridiction sur le divorce, les Québécoises ont également eu une position distincte. Si la FFQ, à l'encontre des Canadiennes des autres provinces, était favorable à la proposition, c'est parce qu'elle considérait qu'une loi provinciale aurait plus de chances de satisfaire les intérêts des Québécoises, la question du divorce étant reliée à ce qui est privé, à la mentalité, à la culture. Les lois doivent refléter les principes sociaux d'une communauté. La FFQ jugeait que la loi sur le divorce élaborée sur la base des valeurs canadiennes ne correspondait pas aux besoins particuliers des Québécoises.

Une autre question sur laquelle s'est prononcée la FFQ et où elle a pu constater la spécificité du Québec: celle de l'avortement. Au Québec, la façon dont a été traité le dossier de l'avortement témoigne d'une plus grande ouverture d'esprit que dans les autres provinces. En effet, après l'acquiescement du Dr Morgentaler, notre système de justice a refusé pendant des années de s'engager dans des poursuites futiles et a toléré les avortements que pratiquaient les CLSC sans recourir aux comités d'avortement thérapeutique prévus par la loi. En matière de reconnaissance du droit des femmes au contrôle de leur corps, le Québec s'est nettement distingué des autres provinces durant toutes ces années.

Ce qui distingue le Québec des autres provinces, au-delà de la langue, c'est sa culture. Et c'est souvent à ce niveau, nous l'avons constaté, que les Canadiennes des autres provinces et les Québécoises se sont heurtés. C'est pourquoi nous nous demandons aujourd'hui: pouvons-nous continuer à être efficaces, à vivre ensemble et à bâtir un avenir commun quand nous n'arrivons même pas à établir de consensus sur les questions de base?

Pour que s'élabore et se mette en oeuvre un projet cohérent qui corresponde aux spécificités du Québec, le Québec a besoin d'interventions particulières. À cause de sa culture distincte, le Québec doit absolument conserver certains pouvoirs sous peine d'être assimilé. Depuis la révolution tranquille, le Québec a essayé dossier par dossier d'asseoir ses champs de compétence et de les protéger. Sans cesse assiégé par Ottawa, menacé dans ses fonctions, dans son rôle, dans ses compétences, il a eu une politique réactive plutôt qu'active. En compétition avec le fédéral dont le pouvoir de dépenser est supérieur au sien, le Québec réagit aux initiatives du fédéral et passe son temps à négocier avec lui, sans pouvoir agir librement, de façon autonome.

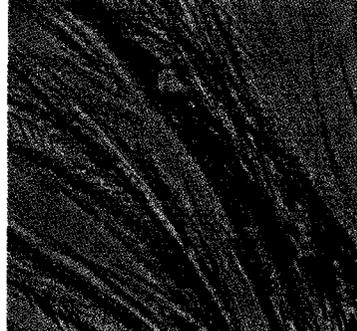
D'un point de vue féministe, nous comprenons l'importance de l'autonomie et de l'identité. De tels enjeux furent et sont encore

au coeur de la lutte des femmes. Nous avons refusé de fonder notre identité comme femmes dans celle de nos pères ou de nos maris; nous refusons aujourd'hui de fonder notre identité québécoise dans l'identité canadienne. Nous connaissons le prix de l'autonomie mais aussi sa valeur.

Notre féminisme s'exprimant collectivement, il s'inscrit dans une réalité culturelle spécifique, celle du Québec, et il n'est pas indépendant du contexte socio-politique. Ainsi, rappelons que la naissance du néo-féminisme québécois au début des années 70 est étroitement liée à l'objectif de libération nationale. Des groupes féministes situaient alors la lutte des femmes dans la lutte pour la libération nationale, comme le prouve le slogan de l'époque: "Pas de libération des femmes sans libération du Québec. Pas de libération du Québec sans libération des femmes". À cette époque comme actuellement, ce n'est pas le projet féministe qui est exclusif aux Québécoises mais le contexte dans lequel il s'actualise.»<sup>1</sup>

Depuis décembre 1990, le débat évolue, le rapport Allaire et les conclusions prochaines du rapport Bélanger-Campeau exigent que nous en discutons sérieusement. Le colloque de mai prochain sera l'occasion première de le faire. C'est un rendez-vous que les groupes de femmes membres de la FFQ ainsi que ses membres individuelles ne doivent pas rater. Le mémoire de la Fédération a été une première étape dans la discussion qu'il faut maintenant poursuivre afin d'actualiser nos positions sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec. ■

1. *Mémoire à la Commission Bélanger-Campeau sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec*, par la FÉDÉRATION DES FEMMES DU QUÉBEC, novembre 1990, pp. 8-11



## La FFO peut-elle prendre position sur l'avenir politique du Québec sans tomber dans la partisanerie?

Par Chantal Maillé

Plusieurs d'entre nous se demandent si la FFO peut s'engager dans l'actuel débat constitutionnel étant donné la tradition de non-partisanerie que nous avons toujours mise de l'avant depuis 1966.

Le mémoire que nous avons présenté à la Commission Bélanger-Campeau apporte des éclaircissements précieux sur ce point. En voici les extraits les plus significatifs, que nous reprenons pour expliquer la nuance entre la prise de position politique et la partisanerie dans un contexte de changement politique comme celui que connaît le Québec en ce moment.

### 1. La mission de la FFO depuis 1966

«La mission de la FFO est de travailler solidairement, dans une perspective féministe, à l'accès des femmes à l'égalité dans tous les domaines. Pour y parvenir, la FFO, organisme démocratique et non partisan, s'est prononcée à maintes reprises sur différents projets de politiques et de législations.»<sup>1</sup>

### 2. Pourquoi la FFO a-t-elle accepté d'intervenir dans le débat sur l'avenir du Québec?

«Notre voix en est une de femmes et de citoyennes féministes. Nous venons dire ici quel projet nous voulons pour le Québec, et de quels pouvoirs le Québec a besoin pour réaliser ce projet.(...) La FFO se démarque de toute partisanerie.»<sup>2</sup>

«Nous faisons un choix par rapport à un projet politique, et non par rapport à un parti politique. Notre prise de position est politique, mais sans allégeance à aucun parti.»<sup>3</sup>

#### Comment justifier une telle position?

«Au-delà du statut constitutionnel du Québec, c'est le projet social et politique qui nous intéresse. Nous considérons qu'il n'est pas possible d'élaborer un projet politique sans projet social, et qu'un tel projet social doit inclure le projet féministe.

Or, nous croyons que la marge de manœuvre quant à l'inscription de changements importants dans l'organisation sociale et politique du Québec sera proportionnelle au degré d'autonomie que le Québec se donnera. Et nous croyons qu'une plus grande marge de manœuvre pour le Québec favoriserait l'éclosion d'un projet féministe de société, à condition que les femmes soient étroitement associées à toutes les phases de l'élaboration de ce projet.»<sup>4</sup>

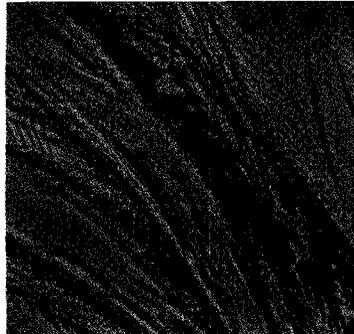
«Notre féminisme s'exprimant collectivement, il s'inscrit dans une réalité culturelle spécifique, celle du Québec, et il n'est pas indépendant du contexte socio-politique.»<sup>5</sup> ■

#### Références:

**Mémoire présenté à la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec,** FÉDÉRATION DES FEMMES DU QUÉBEC, nov. 1990, 28 pages:

1. p.1
2. p.4
3. p.5
4. p.5
5. p.10





# Autour du débat constitutionnel: quelques aspects économiques

Par Éveline Tardy

Depuis l'échec de l'Accord du Lac Meech, nous ne sommes pas les seules à nous interroger sur l'avenir économique du Québec. Pour tenter d'éclaircir un peu ces questions, nous utiliserons des extraits de deux mémoires soumis à la **Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec**, soit celui du Conseil du Patronat du Québec (CPQ) et celui de la Chambre de Commerce du Québec (CCQ). Alors que le premier est clairement favorable au maintien du Québec dans la Confédération, le mémoire de la Chambre de Commerce est plus ambivalent, comme vous pourrez le constater dans ce texte. Les deux rapports traitent particulièrement des aspects économiques, justement.

Si le CPQ ne critique pratiquement pas la gestion budgétaire fédérale, la CCQ, elle, constate que «le fédéralisme pratiqué au Canada est un échec économique».<sup>1</sup>

## Que reproche-t-on au fédéralisme sur le plan économique?

### A. Le déséquilibre des finances publiques

Selon la CCQ, «Le rythme d'endettement du gouvernement central au Canada a été le troisième en importance parmi les 15 plus grands pays industrialisés (400 milliards de dollars)». L'énorme

déficit fédéral a déstabilisé l'économie canadienne:

1. en s'appuyant sur des taux d'intérêts élevés pour combattre l'inflation (les taux d'intérêts canadiens sont supérieurs aux taux américains<sup>2</sup>) ce qui a ralenti la croissance du revenu national. «En investissant moins et en s'endettant plus, on s'appauvrit.»<sup>3</sup>
2. pour couvrir les paiements d'intérêts sur la dette accumulée, «le gouvernement fédéral alourdit la fiscalité des particuliers et des entreprises».<sup>4</sup>

Pour la CCQ, la récession de 81-82 n'explique pas tout, la plus grande partie du problème «est attribuable à la perte de contrôle du gouvernement sur ses dépenses de programmes», selon l'économiste Pierre Fortin<sup>5</sup>.

### B. Le chevauchement coûteux des compétences législatives

La loi constitutionnelle de 1867 accordait au Parlement fédéral le pouvoir de dépenser, même dans les secteurs de juridiction provinciale. Conclusion: «La duplication des ministères dans les deux sphères de gouvernement est généralisée. Nous avons deux ministères dans chacun des domaines de l'éducation, de la culture, de la science, de la technologie, de la justice, de l'immigration, du travail, de la main-d'œuvre, du revenu, de l'industrie, du commerce, des institutions financières, de la santé, du bien-être social, de l'énergie, des ressources, de l'agriculture, de l'environnement, des transports, des loisirs, des communications, des affaires urbaines et même des affaires extérieures.»<sup>6</sup>

«Les chevauchements de compétence entre Ottawa et Québec sont donc très nombreux et leurs conséquences sont excessivement coûteuses pour les administrés. Les «histoires d'horreur» qu'on raconte sur les absences de coordination, les incohérences et même les contradictions flagrantes entre programmes des deux paliers de gouvernement sont assez largement répandues pour qu'on n'ait pas besoin de les rappeler ici. L'enchevêtrement des programmes impose un fardeau de complexité extrêmement lourd

aux citoyens. Dans un grand nombre de champs de l'activité gouvernementale, il devient de plus en plus difficile de déterminer qui est responsable de quoi. Une telle situation est foncièrement génératrice d'inefficacité et d'irresponsabilité sur une grande échelle. Enfin, nous n'avons aucune peine à croire que les excès mentionnés ajoutent plusieurs milliards de dollars en pure perte aux dépenses fédérales et provinciales combinées. Si elles étaient réalisées, des économies de cet ordre feraient disparaître une fraction non négligeable du déficit fédéral actuel.»<sup>7</sup>

La CCQ n'hésite pas à écrire ceci: «Nous croyons que, si l'on veut que soit contenue la dynamique explosive des dépenses fédérales, la restriction doit aller beaucoup plus loin que la proposition de l'Accord du Lac Meech.»<sup>8</sup>

Ce qui suit ressemble peut-être à un certain rapport Allaire, ne trouvez-vous pas?

«Si la vision fédéraliste est retenue, il nous semble nécessaire que le niveau provincial se voit alors confirmer la juridiction exclusive dans les domaines suivants: l'éducation et la science, la recherche et le développement, la culture, la justice, les communications, le travail, le commerce interprovincial, la navigation et le transport intérieurs, la pêche côtière, la main-d'œuvre, la sécurité du revenu (assurance-chômage, aide sociale, allocations familiales, pensions de vieillesse, etc.), le développement économique régional, l'environnement intérieur, les relations avec les peuples autochtones, la santé, les services sociaux, les affaires urbaines et les loisirs. Plusieurs matières ont une importante extension hors des frontières du Québec et devraient faire l'objet de discussions et de négociations plus approfondies avec le reste du Canada, par exemple la défense et l'aérospatiale, les affaires extérieures, l'immigration, le commerce interprovincial, la navigation et le transport interprovinciaux, la pêche en haute mer, l'environnement global, les institutions financières, les postes, la milice (garde nationale), la redistribution du revenu entre les provinces.»<sup>9</sup>

«Dans une perspective «confédéraliste» ou dans un modèle comme celui qu'ont adopté les membres de la communauté européenne, le pouvoir général de dépenser dans tous les domaines sans exception serait entièrement du ressort des États membres (dont le Québec). Ceux-ci s'entendraient alors pour déléguer explicitement certains pouvoirs au Parlement de la Confédération ou de la Communauté, avec la capacité financière nécessaire pour les exercer.»<sup>10</sup>

### C. Le partage fiscal

Alors que le Conseil du Patronat, tout en reconnaissant que ces trois dernières années «ont été un peu moins «rentables» parce que le revenu moyen du Québec s'est rapproché de la moyenne nationale et que certains transferts fédéraux ont été réduits»<sup>11</sup>, maintient que «le Québec reçoit toujours plus du fédéral que sa propre contribution», la Chambre de Commerce réclame la responsabilité fiscale pour le Québec et la fin du système de péréquation: «Il faut libérer les provinces ou les états membres de la dépendance financière du gouvernement dans laquelle le présent système les tient»<sup>12</sup>.

«Dans l'hypothèse d'un réaménagement du cadre fédéral actuel, à tout transfert de juridiction d'Ottawa à Québec devrait correspondre un transfert de champ fiscal de valeur à peu près égale aux dépenses fédérales au Québec dans le domaine visé. Dans un cadre de type confédéral ou européen, tous les impôts seraient levés par Québec, qui remettrait alors à Ottawa la proportion correspondant à l'importance des compétences déléguées à la nouvelle structure canadienne.»<sup>13</sup>

### Conclusion

Que ce soit le CPQ ou la CCQ, on réclame la juridiction exclusive du Québec en matière de main-d'œuvre, d'immigration, de formation professionnelle. Si l'on veut pouvoir «assurer la compétitivité de l'économie québécoise»<sup>14</sup>: «Des pouvoirs décisionnels accrus doivent être consentis aux provinces, plus particulièrement dans certains domaines comme l'immigration, la main-d'œuvre et la politique familiale. Et pourquoi

pas également dans d'autres domaines?»<sup>15</sup>

Justement, la CCQ va plus loin et ajoute à sa liste la recherche et le développement ainsi que les institutions financières. «L'attribution souhaitée des compétences en main-d'œuvre au Québec permettrait des économies considérables de ressources, réduirait la taille totale de la double bureaucratie actuelle et permettrait au Québec d'établir une stratégie intégrée en matière de ressources humaines, élément clé de toute politique clairvoyante de croissance économique et d'emploi. Un pouvoir accru en matière d'immigration permettrait au Québec de se donner des critères précis en matière de compétence et de langue de formation pour accepter des immigrants sur le marché du travail. À cet égard, l'Accord du Lac Meech a bien établi un minimum en deçà duquel aucun gouvernement du Québec ne peut plus accepter de négociier»<sup>16</sup>.

En ce qui a trait à l'assurance-chômage, malgré un fort taux de chômage au Québec, la CCQ avance ceci: «Nous sommes conscients de la hausse de charge financière qu'occasionnerait au gouvernement du Québec de prendre l'assurance-chômage sous sa juridiction. Mais les économies réalisées par l'élimination du

gaspillage dans le domaine de la main-d'œuvre et par l'intégration des politiques sociales seraient aptes à financer une bonne partie de ce fardeau supplémentaire sans qu'il soit nécessaire de hausser les cotisations à l'assurance-chômage. Les principes que nous défendons ici sont des principes de rationalité et de responsabilité économiques: ce n'est pas parce que leur application au cas de l'assurance-chômage serait au départ financièrement désavantageuse pour le Québec qu'il faut y faire exception.»<sup>17</sup>

«Nous avouons notre inquiétude de voir les fonds fédéraux dépensés pour la recherche et le développement échapper systématiquement au Québec et les objectifs poursuivis par les laboratoires fédéraux demeurer toujours aussi éloignés des besoins de l'économie québécoise. Nous souhaiterions plutôt l'attribution au Québec de ce champ de compétence capital pour le développement économique.»<sup>18</sup>

Quant aux institutions financières, le Québec des années 80 a été, selon la CCQ, «le leader canadien». Celle-ci ajoute: «Il (le Québec) a encouragé la formation de grands réservoirs de capital-actions, aussi bien par les institutions existantes (Desjardins, Caisse de dépôt et de placement)

que par de nouveaux mécanismes (SPEQ, régime d'épargne-actions, Fonds de solidarité de la FTQ) afin de consolider les assises financières de nos entreprises. Il a ouvert aux institutions sous sa juridiction (sociétés de fiducie, d'assurances, de courtage) la possibilité d'œuvrer directement ou indirectement dans presque tous les champs de l'activité financière. Il veut maintenant permettre le développement de liens de propriété entre entreprises financières et non financières.»<sup>19</sup>

Ce qui amène la CCQ à reconnaître que: «Nous n'avons malheureusement pas senti d'empressement fédéral à soutenir les initiatives québécoises. Le projet de Loi S-31 a cherché à restreindre l'action de la Caisse de dépôt. Le projet montréalais de Centre bancaire international a été considérablement dilué avant de voir le jour. Le projet québécois sur les liens de propriété entre finance et industrie est regardé avec méfiance à Ottawa, tout comme le fut au départ l'idée de permettre des liens entre les diverses branches de l'activité financière. Bref, en matière d'innovation financière, Québec a sans cesse pressé sur l'accélérateur et Ottawa sur le frein.»<sup>20</sup>

Je terminerai cette présentation par un extrait du mémoire du CPO qui, tout en donnant un certain crédit à la «synergie caractéristique d'un grand pays comme le Canada» dans le développement du Québec, n'en fait pas moins, lui aussi, le constat suivant: «Il est indéniable également que le Québec a changé à maints points de vue. Le Québec d'aujourd'hui n'est plus celui du référendum de 1980. La dernière décennie a d'ailleurs été plus particulièrement marquante dans notre histoire. L'économie québécoise actuelle témoigne bien de ces changements profonds qui sont survenus chez nous au cours des dernières années. Nous avons développé des instruments à caractère économique et financier originaux. Citons, à titre d'exemples, la Caisse de dépôt et de placement du Québec et le Fonds de solidarité de la FTQ, qui se sont développés grâce à notre

épargne et qui contribuent aujourd'hui au développement de notre économie. Le Québec a formé des gestionnaires extrêmement compétents dont les qualités se comparent avantageusement à celles de n'importe quel gestionnaire au monde. Plusieurs de nos grandes entreprises connaissent des succès remarquables sur la scène mondiale, dans nombre de secteurs d'activité. Plusieurs de nos universités sont reconnues dans le monde entier. Même s'ils ne sont pas exempts de failles, notre système de santé et notre éducation comptent parmi les meilleurs au monde. Bref, nous avons parcouru un chemin considérable, en peu de temps.»<sup>21</sup>

Alors, de quoi avons-nous peur? Avons-nous si peu confiance en nous comme peuple, comme Québécoises, comme féministes qui veulent contrôler leur avenir? À vous de répondre. ■

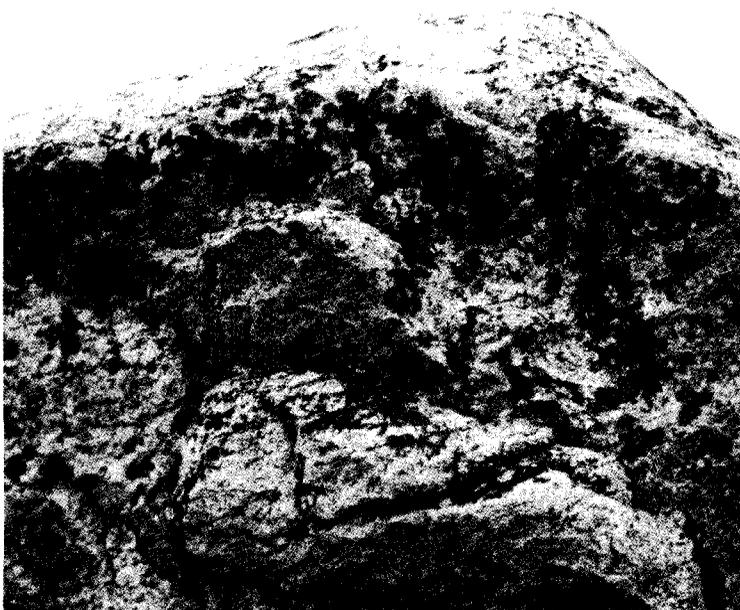
#### Références:

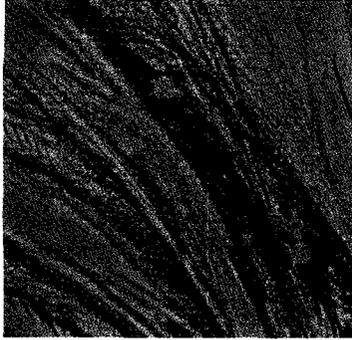
**L'avenir politique et constitutionnel du Québec: sa dimension économique**, CHAMBRE DE COMMERCE DU QUÉBEC, nov. 1990, 40 pages:

1. p.13
2. p.11
3. p.12
4. p.12
5. p.13
6. p.13
7. pp.14-15
8. p.15
9. p.16
10. p.17
12. p.18
13. p.17
14. p.19
16. p.22
17. p.23
18. p.27
19. p.27
20. p.28

**Le Canada de demain: Pour une constitution moderne**, Mémoire soumis à la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec par le CONSEIL DU PATRONAT DU QUÉBEC, nov. 1990, 16 pages:

11. p.13
15. p.16
21. p.11





## Vision féministe de la société québécoise

### La polarisation de l'espace politique au Québec

Par Sylvie Paquerot

Le débat sur le statut politique du Québec a été limité, pendant de nombreuses années, aux tendances des principaux partis politiques, du moins sur la place publique.

En ce sens, qui soutenait l'autonomie politique du Québec était automatiquement identifié au Parti Québécois; qui défendait l'appartenance du Québec à la fédération canadienne était libéral... Ce cadre obtus de discussion autour d'un débat politique fondamental a pu se maintenir, notamment, grâce à notre régime de représentation politique.

En effet, il faut se rappeler que le passage au pouvoir du Parti Québécois et les désillusions qu'il a entraînées a provoqué un éclatement des forces progressistes et souverainistes présentes au sein de la société civile québécoise. Ne mentionnons pour mémoire que la naissance du Mouvement socialiste, du Parti indépendantiste, etc., et les nombreuses publications sur le sujet qui ont vu le jour au début des années 1980.

Or, cet éclatement, cette diversité, ne pouvait se traduire dans nos institutions politiques à travers un mode de représentation favorisant le bipartisme.

Les Anglophones, lors des dernières élections provinciales, ont réussi à faire éclater ce cadre principalement à cause de leur concentration géographique, ce qui n'est pas le cas des Franco-phones progressistes et souverainistes.

Nous nous retrouvons donc aujourd'hui, après l'échec du Lac Meech, avec un échiquier politique où l'espace fédéraliste s'est élargi en dehors des cadres d'un seul parti mais où l'espace souverainiste est encore occupé exclusivement dans les institutions politiques par un seul parti, exception faite du Bloc québécois apparu récemment sur la scène fédérale.

Quel est donc l'intérêt de la population, des femmes, des minorités, des personnes démunies, des militantes et des militants «progressistes», dans un débat sur le statut politique du Québec limité à ce cadre? Devons-nous accepter les limites ainsi définies en nous y inscrivant ou devons-nous les faire éclater en faisant apparaître sur l'échiquier des options nouvelles qui ne sont pas représentées actuellement dans et par nos institutions politiques?

Dans quelle mesure serait-il pertinent d'élargir le débat sur le statut politique du Québec pour y inclure un choix de société possible dans le cadre d'un État autonome nouvellement défini?

#### **Choix politique: entre la partisanerie et la responsabilité**

Cette conjoncture politique où l'ensemble des éléments progressistes se situe à l'extérieur des institutions politiques a permis une polarisation des discours et des orientations qui exclut d'emblée tout questionnement politique de fond quant à l'avenir du Québec.

Face à cette situation, ces éléments progressistes (dont le mouvement des femmes fait partie) ont choisi, pratiquement à l'unanimité, d'inscrire leurs luttes politiques sur un autre terrain, celui du social, de la quotidienneté, de l'action ciblée.

Aujourd'hui cependant, l'espace politique est toujours polarisé et

exclut toujours les orientations politiques de fond, se limitant à la forme.

N'est-il pas de notre responsabilité de réinvestir dans le terrain politique et d'en faire éclater les cadres réducteurs à un moment où se discute, en principe, l'avenir politique et constitutionnel du Québec?

#### **Le choix des armes**

À l'heure actuelle, trois options s'offrent aux différentes forces politiques et aux groupes sociaux quant au débat sur le statut politique du Québec.

D'une part, il est possible de se retirer du débat, de ne pas y prendre part, soit en considération de la représentativité des forces en présence soit, au contraire, en considération d'une orientation déjà préétablie et d'un «jeu» biaisé au départ. La seconde considération pourrait éventuellement conduire à une intervention parallèle sous une forme quelconque.

D'autre part, il est possible de choisir de s'inscrire dans le processus défini, tel que défini, d'en respecter les règles et les limites, tout en tentant de situer au mieux les intérêts que l'on veut défendre et protéger à l'intérieur du cadre existant, soit essentiellement la redivision des pouvoirs entre Québec et Ottawa et le statut politique du Québec sans contenu politique.

Enfin, il est possible de choisir de s'inscrire dans le processus défini mais d'en refuser les cadres et les limites, de les faire éclater. Cette option oblige alors à définir autrement les cadres de notre propre intervention, à la situer par rapport au cadre préétabli et à l'extérieur de celui-ci.

Du point de vue des femmes, les trois options pourraient se justifier: choisir de s'allier à une réflexion parallèle sur l'avenir du Québec si une telle réflexion était mise de l'avant par les forces progressistes; inscrire les intérêts spécifiques des femmes, peu importe le statut politique du Québec, dans le cadre déjà prescrit; définir, pour l'avenir du Québec, un projet de société féministe et ses implications par rapport au questionnement actuel.

#### **Réflexions et recommandations**

Les considérations suivantes nous ont amenées à privilégier la troisième option présentée, c'est-à-dire que nous croyons nécessaire que la FFQ s'inscrive dans un cadre plus large que celui défini par nos institutions politiques qui tentent actuellement de circonscrire le débat à la forme alors que les intérêts des femmes, selon nous, se situent dans le contenu.

Il importe de préciser que nous n'excluons pas d'emblée la première option, celle d'une participation à un quelconque forum parallèle. C'est plutôt parce qu'aucun mouvement de cette sorte ne se dessine à l'heure actuelle que nous n'avons pas élaboré plus avant nos orientations à cet égard. Qu'il suffise de mentionner que, si un lieu de réflexion parallèle venait à apparaître, nous pensons que la FFQ se devrait d'y être.

Cette orientation découle des considérations suivantes qui sont apparues lors de nos discussions.

- D'une part, la forme politique elle-même n'est pas neutre et aura des incidences sur le contenu, c'est-à-dire sur l'organisation sociale et politique du Québec. Ainsi, la marge de manœuvre quant à l'inscription de changements importants sera proportionnelle au degré d'autonomie que le Québec se donnera. Sans être la seule condition à de tels changements, elle constitue un moment opportun de les transcrire du discours à la pratique. En ce sens, nous croyons que les femmes ont intérêt à choisir la plus grande autonomie politique possible pour le Québec.
- D'autre part, l'analyse des contextes canadien et québécois quant aux droits des femmes, quant à leur situation économique, sociale ou politique nous permet d'avancer que le Québec n'a rien à envier au fédéral et que les Québécoises n'ont donc pas d'intérêt particulier à demeurer dans le cadre canadien. Deux éléments doivent cependant être examinés à ce chapitre: l'enchâssement de la

Charte des droits et le cas de la Cour d'appel du Québec.

Cette évaluation quant à l'utilité de la fédération canadienne du point de vue des intérêts des femmes peut aisément être développée à travers des dossiers comme le droit de la famille et les multiples chevauchements de pouvoir dont nous faisons très souvent les frais.

- Nous croyons par ailleurs que nous ne pouvons nous permettre, comme groupe de femmes, de laisser aux hommes, aux financiers, aux parlementaires, le loisir de définir eux-mêmes et seuls l'orientation politique du Québec. Nous avons la responsabilité d'inscrire le droit des femmes à se prononcer globalement sur l'avenir du Québec et non seulement sur les « questions de femmes ».

Le refus de se laisser emprisonner dans le cadre prescrit par les institutions politiques représente ici en soi une affirmation du droit des femmes de participer pleinement à la définition de leurs règles de fonctionnement. Notre exclusion, comme groupe social, de la composition de la Commission appelle une réponse énergique et nous croyons que le refus des cadres établis pour la discussion constitue à cet égard une réponse efficace.

- Enfin, un motif important qui sous-tend le choix que nous présentons ici se situe dans la réalité même de la Fédération des femmes du Québec. Dans la mesure où, ces dernières années, la FFQ a tenté de regrouper de plus en plus de femmes, féministes et très militantes, nous croyons important de « livrer la marchandise » de telle sorte que ces femmes, que nous voulons voir de plus en plus impliquées dans la Fédération comme porte-parole féministes nationales, se reconnaissent dans l'orientation que nous choisirons de défendre. ■



## Femmes et politique: et pourquoi pas une constitution enchâssant notre droit à la représentation politique?

Par Chantal Maillé

La FFQ veut, par son appui à l'option souverainiste, donner aux femmes toute la latitude nécessaire pour composer un nouveau projet de société à l'intérieur duquel elles pourront contrôler leur destinée. Les institutions politiques figurent parmi les premiers lieux où s'exerce ce contrôle. L'on a assisté, au cours des dernières années, à une percée significative des femmes dans les postes élus de représentation politique. En 1991, 23 femmes siègent à l'Assemblée nationale, soit 18,4% de l'ensemble des élus et élues. Au niveau municipal, les deux plus grandes villes du Québec, soit Montréal et Québec, ont plus

de 25% de femmes siégeant à leur conseil. Pour l'ensemble du Québec, les femmes détenaient en 1990 14,3% des postes de conseillères municipales et 5,5% des postes à la mairie. Les progrès parcourus sont évidents si l'on prend en compte le fait que les femmes québécoises ont été totalement absentes de ces lieux jusqu'à il y a 30 ans.

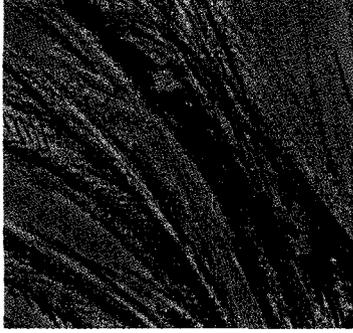
Le travail du mouvement féministe a largement contribué à faciliter l'arrivée des premières générations de femmes en politique, sans pour autant avoir permis la féminisation de la culture des institutions politiques, soit la modification des valeurs, pratiques et priorités que l'on retrouve au cœur de la vie politique. Cette féminisation ne sera possible qu'à certaines conditions, comme l'atteinte d'une « masse critique » de femmes élues à différents niveaux, soit un pourcentage d'élues suffisamment élevé pour que les femmes puissent s'organiser en tant que groupe. Cette masse critique se situerait autour de 35%. Mais féminisation signifie également transformation des priorités à l'agenda politique ainsi que des valeurs à partir desquelles les projets de lois et règlements sont élaborés. Sur cette question, des structures d'échange entre le mouvement féministe et les élues faciliteraient grandement les choses, tout comme il importerait d'avoir davantage d'élues féministes, qui s'identifient clairement au projet féministe.

Dans un contexte de transition politique, il importe de nous assurer, à nous, les femmes, un accès véritable aux lieux de pouvoir. Différentes avenues sont possibles pour aller en cette direction. On pourrait, par exemple, recom-

mander l'adoption d'un système électoral nouveau, à représentation proportionnelle comme il en existe dans plusieurs pays, dont la Norvège et la Suède, où les pourcentages de femmes élues dépassent 40%. Grosso modo, ce type de système fait en sorte qu'un parti politique obtient le pourcentage de sièges qui correspond au pourcentage de votes qu'il a recueilli. Cela donnerait la possibilité de fonder un parti féministe qui, même avec 10% des votes, aurait 10% des sièges. Le mode de scrutin actuel rend quasi impossible la représentation de petits partis. Cela dit, la représentation proportionnelle n'est pas sans présenter un certain nombre de problèmes tels l'instabilité des coalitions formant le gouvernement élu ou l'organisation de groupes extrémistes ou d'extrême-droite en partis politiques.

On pourrait également revoir complètement les bases de notre actuel système électoral, soit la représentation géographique (un-e député-e par circonscription géographique) pour y ajouter une nouvelle dimension: la représentation paritaire des sexes. Il s'agirait pour cela d'élire un homme et une femme pour chaque circonscription. Cela assurerait automatiquement 50% de femmes élues. Sans mesures prises spécifiquement pour faire progresser la représentation politique des femmes, nous risquons de devoir attendre encore trop longtemps avant d'atteindre la parité dans la représentation politique. Il ne faut pas rater le bateau, il faut au contraire en profiter pour négocier notre place. Ça se produit si peu souvent! ■





## Parlons stratégies

Par Evelyne Tardy

Je vais vous présenter de larges extraits du mémoire soumis à la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec par la CSN. Ce mémoire, extrêmement bien documenté, se prononce clairement pour l'indépendance du Québec. Mais, plus que cela, il aborde certains aspects de stratégie dont nous pouvons nous inspirer car ils semblent très pertinents pour la FFO, qui ne veut sous aucun prétexte que l'avenir constitutionnel du Québec se décide sans elle.

### **Pensons-nous si différemment des membres de la CSN?**

«L'indépendance du Québec, c'est un projet de société qui devra être collectivement élaboré et concrétisé. Nous n'accepterons pas que l'édification d'un Québec indépendant soit faite uniquement par un gouvernement et par le patronat, fut-il québécois et francophone. Cela doit être une œuvre collective à laquelle nous voulons participer.»<sup>1</sup>

«En rapprochant la population des lieux de pouvoir, l'indépendance pose des conditions favorables à l'émergence de consensus sociaux et de prise en compte des intérêts des divers éléments de la société. C'est pourquoi nous associons la souveraineté à un projet de société pour le Québec d'aujourd'hui et de demain.

Dans cette démarche politique d'envergure, il est impératif de tenir compte de la spécificité des femmes. La question nationale est nécessairement liée au développe-

ment d'un projet de société. Dans ce sens, les femmes y ont un intérêt particulier puisqu'elles ne trouvent pas leur satisfaction dans la société actuelle, étant encore très majoritairement discriminées et dominées par les hommes, que cela soit intentionnel ou systémique. Ce constat se vérifie dans les domaines économique, politique et social, puisque les hommes occupent et dominent toujours ces sphères, comme en témoigne la composition de la présente Commission.

Outre la reconnaissance et l'obtention de droits formels à l'égalité (ex. chartes, lois et règlements contenant des mesures visant l'égalité pour les femmes, etc.), ce qui intéresse davantage les femmes, c'est la place «politique» qu'elles occuperont dans un futur Québec et leur capacité collective qui en découlera de modifier en profondeur un certain nombre de règles pour s'assurer une réelle situation d'autonomie, d'égalité et d'épanouissement.

L'amélioration de la condition des femmes au plan économique tient tout autant, sinon plus, aux choix qui sont faits au niveau macro-économique (ex. plein-emploi, politique fiscale, etc.) qu'aux seules mesures d'égalité. Ce qui ne veut pas dire qu'il faut dédaigner ces mesures. Au contraire, elles sont nécessaires mais loin d'être suffisantes. Ces mesures ne s'attaquent pas, règle générale, aux fondements mêmes de la domination économique subie par les femmes dans notre société.

Il est ainsi difficile de traiter de la question des femmes comme un dossier qui s'ajoute aux autres puisque c'est une question qui les transcende. Nous pourrions faire une liste des mesures indispensables et souligner, à l'aide de plusieurs exemples, les tracasseries et l'inertie qui découlent des doubles compétences gouvernementales. Mais ce n'est pas ce qui importe le plus pour les femmes. À bien des égards, les

femmes n'ont pas été mieux traitées par le Québec que par le fédéral. Mentionnons que le Québec a souvent prétexté la compétence fédérale pour justifier son inaction, comme dans le cas des congés de maternité et parentaux ou des garderies.

La question nationale rejoint aussi les femmes à titre de «reproductrices». Le nationalisme réveille et soulève parfois une montée de racisme et de xénophobie qui se traduit souvent par la promotion d'une nation pure, dans le cas présent de «vieille souche», qui reposerait sur une augmentation significative du taux de natalité des Québécois. De là, il n'y a qu'un pas à franchir pour nier le droit à une maternité librement consentie aux femmes.

Il n'est pas exagéré de soulever cet aspect puisque l'imposition de politiques rétrogrades en ce sens surgit systématiquement lorsque s'entretient un esprit conservateur prétextant la protection de valeurs soi-disant morales pour restreindre, dans les faits, l'exercice de la liberté. À preuve, l'adoption toute récente de la loi C-43 par le gouvernement fédéral qui entrave de façon éhontée le droit à l'égalité des femmes en leur enlevant le droit de décider pour elles-mêmes et en recriminalisant l'avortement. Il s'agit là d'un droit fondamental sans lequel on ne peut d'aucune façon évoquer une condition d'égalité pour les femmes dans notre société.

Il est essentiel de s'assurer que les femmes soient, dès le départ, partie prenante et équitablement représentées dans les diverses instances qui travailleront à la révision du cadre constitutionnel et politique du Québec. Leur présence sera déterminante dans l'élaboration d'un nouveau projet de société.

Dans l'éventualité où elles ne seraient pas représentées, deux obstacles se dresseront sur la voie de l'édification d'un projet de

société. Nous nous priverons d'abord de la «vision du monde» qu'ont les femmes, soit de propositions de transformations sociales dans une perspective spécifique aux femmes qui constituent la majorité de la population mais une majorité discriminée et dominée. Ensuite, si les femmes se sentent peu ou pas concernées par le processus politique enclenché et par la dynamique qu'il engendre, si elles perçoivent, à tort ou à raison, que plus ça change, plus c'est pareil, il y a très peu de chances que la nouvelle option politique, à savoir l'indépendance du Québec, soit majoritairement retenue dans une consultation large. Rappelons-le, les femmes sont majoritaires. La souveraineté prend son sens dans la mesure où elle permet de construire une société meilleure pour toute la population qui doit s'y identifier et y croire dès le début du débat politique.

L'adhésion des femmes au processus politique, et le fait qu'elles s'y identifient, est une condition essentielle à sa réussite.»<sup>2</sup>

«La CSN soutient que la souveraineté nationale du Québec est une condition nécessaire à l'édification d'une société nouvelle davantage démocratique, française, pluraliste dans ses valeurs, ouverte sur le monde, protectrice de l'environnement, égalitaire entre les hommes et les femmes, équitable et consciente des droits et des besoins des travailleuses et des travailleurs.

Dans cette société, la langue commune sera le français dans la reconnaissance des droits et des besoins légitimes et spécifiques des nations autochtones, de la minorité anglo-québécoise et des communautés ethno-culturelles, de telle sorte que ces groupes se sentent inclus dans le «nous», sans avoir à s'assimiler à ce qui est appelé la «vieille souche».<sup>3</sup>

Un grand nombre d'entre nous auraient pu, sinon écrire, du moins penser ce propos. Par



moins penser ce propos. Par contre, si la CSN soutient que «la souveraineté nationale du Québec est une condition nécessaire à l'édification d'une société nouvelle davantage démocratique»<sup>4</sup>, nous nous permettons d'ajouter: nécessaire mais pas suffisante car pour avoir cette société égalitaire dont rêve la CSN, il faut que nous, les femmes, je dirais même nous, les féministes, participions pleinement à la définition de cette société et à son instauration.

Pour terminer ce petit tour d'horizon des extraits du mémoire de la CSN, je vous signale la démarche que propose la centrale:

«1. Que l'Assemblée nationale tienne un référendum en juin 1991 sur une question claire, concise et précise dont le libellé serait:

*Êtes-vous d'accord pour que l'Assemblée nationale proclame sa pleine souveraineté sur l'ensemble du territoire du Québec au plus tard en juin 1992?*

2. Que l'Assemblée nationale législative pour créer une constituante formée de personnes représentatives des divers groupes composant la société québécoise, qui aura 12 mois, suivant le référendum, pour élaborer un projet de constitution pour le Québec.

3. Que l'Assemblée nationale mène avec Ottawa, dans la même période de 12 mois, des négociations portant sur la succession d'État (partage des dettes et avoirs en commun, rapatriement de la fonction publique fédérale, etc.) ainsi que sur des ententes de partage économiques et politiques susceptibles de convenir aux deux

pays. L'Assemblée nationale entreprendra aussi des démarches en vue de la reconnaissance du Québec par les organismes internationaux, dont l'ONU, et les gouvernements étrangers, dont les États-Unis.

4. Que l'Assemblée nationale fasse ratifier au plus tard en juin 1992, par référendum, le projet de la constitution du Québec.»<sup>5</sup>

De plus, la CSN propose de contribuer:

«à la mise sur pied, dans un premier temps, d'un vaste forum représentatif des intérêts des personnes salariées et des groupes populaires et, dans un deuxième temps, représentatif du plus grand nombre possible des diverses composantes de la société québécoise afin de faire le point sur la question nationale et de proposer un projet de Québec indépendant, ayant des pouvoirs et institutions politiques, économiques et culturels démocratisés, construit pour et par toute la population et fondé sur le respect intégral des droits et devoirs de toutes ses composantes, notamment nos droits comme travailleuses et comme travailleurs.»<sup>6</sup>

Je comprends qu'en tant que femmes, nous serons incluses parmi les personnes salariées et les groupes populaires mais, comme dans le cas de la Commission Bélanger-Campeau, nous ne serons pas là comme féministes, membres du plus important regroupement de femmes du Québec, désireuses de proposer un projet féministe de Québec souverain.

C'est pourquoi je vous propose de réfléchir sur quelques stratégies

dont nous pourrions discuter et que nous pourrions évaluer, modifier ou élaborer au colloque de mai prochain. **Dans un premier temps**, si le référendum sur l'avenir constitutionnel du Québec n'a pas lieu en juin 1991 comme le réclame la CSN mais plus tard, nous pourrions envisager une série de colloques régionaux, organisés par les conseils régionaux de la FFQ sur le thème: «**Les femmes et l'avenir politique et constitutionnel du Québec**».

Seraient invités à intervenir dans ces colloques un ministre et une ministre du Parti libéral et des parlementaires du Parti québécois afin de les impliquer dans notre réflexion et de leur faire comprendre qu'ils ou elles ne pourront nous ignorer dans l'ensemble de la démarche gouvernementale. Le colloque de Montréal pourrait clore la série en présence de Messieurs Bourassa et Pariseau, pourquoi pas?

Ces colloques devront être l'occasion de définir une série de propositions sur, d'une part, ce que devra être un projet de société féministe de Québec souverain et, d'autre part, sur le rôle que nous exigeons de jouer dans l'élaboration du projet politique et constitutionnel du Québec. Ces colloques devront être médiatisés le plus possible.

Si le référendum avait lieu plus tôt, il faudrait se limiter à un seul colloque.

**Dans un deuxième temps**, si le référendum est retardé, il faudrait prévoir un vaste forum ouvert à tous les groupes de femmes du Québec sur les positions issues des colloques régionaux de la FFQ, afin d'impliquer les autres

groupes dans notre projet. Mais la FFQ doit garder le leadership dans ce dossier.

Parallèlement, il faut créer des mécanismes de soutien pour les membres désireuses de porter nos revendications féministes sur les scènes gouvernementale et municipale, donc pour nos futures ministres, députées, mairesses et conseillères (membres de la FFQ) qui défendront notre projet féministe d'un Québec souverain.

Voilà quelques idées, je suis certaine que vous en avez beaucoup d'autres; venez donc nous les exposer au colloque.

C'est un rendez-vous. ■

N.B.

Le mémoire de la CEO intitulé «**Indépendance nationale et souveraineté populaire**», qui est très documenté lui aussi et fort stimulant, se prêtait moins à notre propos que celui de la CSN. Cependant, nous vous suggérons fortement de vous le procurer car comme celui de la CSN, il vous préparera à intervenir efficacement lors de notre colloque.

Références:

**Un choix clair pour la CSN: l'indépendance du Québec.** Mémoire soumis à la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, CSN, Novembre 1990, 107 pages:

1. p.11
2. pp.15-16-17
3. p.20
4. p.20
5. p.104
6. p.11

Toutes les  
institutions  
financières  
se ressemblent.

Il y en a une  
qui vous  
appartient.

*depuis  
90 ans*



Desjardins

L'incroyable force de la coopération.

**Le féminisme**

**EN REVUE**

1265, rue Berri  
Bureau 820  
Montréal  
Québec H2L 4X4  
(514) 844.7049

**RÉALISATION**

**Rédactrice en chef**  
Monique Sauriol

**Production**

Denise Crête  
Rollande Guay  
Louise Marquis

**Traitement de texte**

Mercédeez Roberge

**Infographie**

Claudette Rodrigue

ISSN 0228-8478

Dépôt légal Bibliothèque nationale  
du Québec